

L'investissement périodique :

Constituez un
beau capital, à
votre rythme



Crelan

Connaître le moment idéal pour investir en Bourse ? C'est pratiquement impossible comme vous l'aurez peut-être lu dans notre brochure sur les 7 principes de base pour investir. Il se trouve que les marchés fluctuent, ce qui rend l'investissement complexe. Il existe néanmoins une façon de tempérer les fantaisies des marchés financiers : c'est l'investissement périodique. Ici, vous investissez un montant fixe, à intervalles réguliers (par exemple chaque mois), dans des fonds de placement. Cet étalement dans le temps réduit le risque d'investir au mauvais moment. Et il vous permet de constituer un capital, à votre rythme.



Étalez vos investissements dans le temps : l'approche intelligente pour vous constituer un beau capital

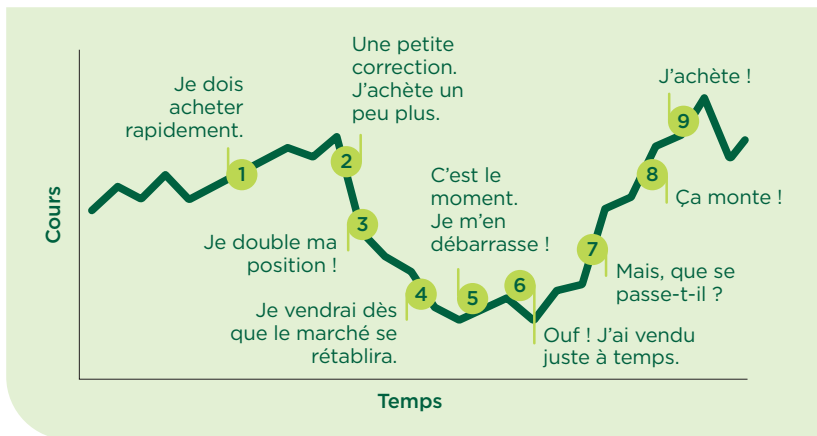
En investissant périodiquement dans des fonds, vous répartissez vos achats sur différents moments. De cette façon, vos investissements sont moins sensibles aux fluctuations des marchés financiers. C'est donc une solution idéale pour les investisseurs qui pensent à long terme, qui ne souhaitent pas se préoccuper quotidiennement de leur portefeuille ou qui ne veulent pas investir des sommes importantes en une fois.

> Ne vous laissez pas gouverner par vos émotions

Les investisseurs expérimentés diminuent les risques en répartissant leur investissement entre des actions et des obligations d'une part, et entre des régions, des secteurs et des entreprises d'autre part. Une telle répartition du portefeuille veille à ce que le rendement ne dépende pas des performances d'un seul placement.

Nos fonds de placement permettent de répartir votre investissement facilement : ils se composent, en effet, d'un éventail à la fois vaste et diversifié d'actions et/ou d'obligations.

Il faut néanmoins savoir qu'un fonds, même bien diversifié, n'échappe pas aux fluctuations du marché. Il faut donc encore et toujours investir au bon moment, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. Il arrive que les investisseurs, influencés par leurs émotions, se laissent aller à acheter au moment où tout va bien et où les cours sont hauts. Mais, avec le recul, il s'avère souvent que le timing n'était pas bon. La solution : étalez vos investissements dans le temps.



Voilà comment réagit un investisseur émotionnel aux fluctuations des cours.

Les avantages en bref

Avec un investissement périodique, vous investissez régulièrement un montant fixe dans un seul ou plusieurs fonds.

- > Vous constituez un beau capital, à long terme et à votre rythme.
- > Vous pouvez déjà investir à partir de 25 € par versement.
- > Vous laissez votre portefeuille suivre l'évolution des marchés financiers.
- > Vous choisissez parmi une large gamme de fonds.
- > Vous trouvez, avec l'aide de votre agent Crelan, les fonds qui vous correspondent le mieux en fonction de votre profil d'investisseur.

> Tirez profit des fluctuations

Les investisseurs qui ne se focalisent pas sur le moment idéal et qui répartissent régulièrement leurs achats dans le temps, achètent tant lorsque les cours sont bas que lorsqu'ils sont hauts. Le prix d'achat moyen est donc généralement plus bas et le rendement, à long terme, plus élevé. C'est le principe de l'investissement périodique.

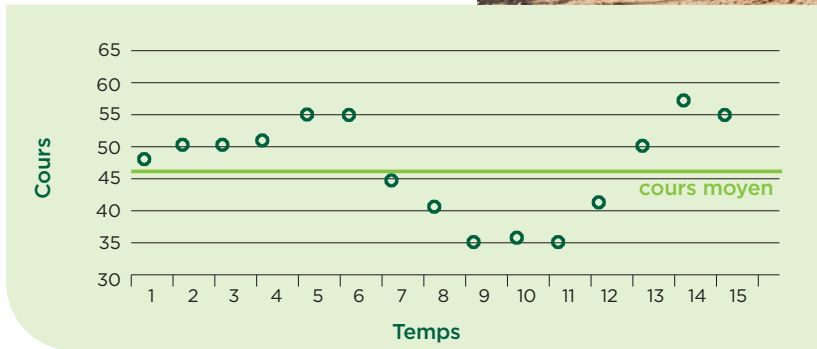
L'investisseur périodique achète régulièrement des titres pour un montant fixe. Grâce à cette répartition, les bonnes périodes sur les marchés financiers

compensent automatiquement les moins bonnes. Avec un autre avantage à la clé : vous ne devez pas investir de sommes importantes en une fois.

- > Lorsque les cours baissent, vous achetez plus de titres pour le même montant.
- > Si les cours remontent à nouveau, vous achetez moins de titres pour le même montant.
- > Sur une période plus longue, vous achetez à un prix moyen.



➤ Exemple



Achats périodiques sur un marché fluctuant

Un investisseur investit un montant mensuel fixe de 100 € dans un titre qui fluctue entre 36 € et 57 € sur une période de 15 mois.

- Le premier mois, il achète le titre à un cours de 48 € et reçoit 2,08 parts (ceci est égal au montant mensuel investi de 100 € divisé par le cours du titre, soit 48 €)
- Le cinquième mois, il achète le même titre à 55 € et reçoit 1,82 part.

- Au neuvième mois, le cours du titre baisse à nouveau et il achète le titre à 36 € et reçoit 2,78 parts.

Résultat : après 15 mois, il a payé 1 500 € et acquis 32,40 actions, ce qui revient à un cours moyen de 46,30 € (ligne verte).

Au lieu d'investir le montant fixe de 100 €, notre investisseur aurait pu simplement acheter un nombre fixe de parts chaque mois.

Dans ce cas, il aurait payé en moyenne 47,47 € par part, soit 1,17 € par part en plus (+ 2,5 %).

> L'investissement périodique : simple comme bonjour

En optant pour un investissement périodique, vous investissez (par exemple mensuellement) dans des parts de fonds de placement¹. Vous pouvez choisir parmi des fonds qui investissent dans des obligations, des actions ou une combinaison des deux (les fonds dits mixtes). Votre agent Crelan se fera un plaisir de vous présenter les fonds qui vous conviennent en fonction de votre profil d'investisseur.

Les caractéristiques de base :

> Durée

Vous pouvez investir pour une période déterminée ou pour une durée indéterminée. Et vous pouvez interrompre votre investissement à tout moment.

> Montant

Vous versez le montant de votre choix à intervalles réguliers. Vous pouvez déjà investir à partir d'un montant minimum de 25 €. Vous choisissez vous-même la fréquence et vous pouvez la modifier à tout moment. Vous pouvez, en outre, toujours effectuer des versements complémentaires.

> Fonds

Les montants versés sont investis dans des fonds de placement

qui n'offrent pas de garantie de capital. Vous pouvez faire une sélection parmi une large gamme de fonds ou vous pouvez opter pour une solution clés en main, élaborée à partir de votre profil d'investisseur².

> Coûts

Ce service est gratuit. Vous payez uniquement les frais liés aux fonds sélectionnés. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les « Informations clés pour l'investisseur » de chaque fonds.

> Suivi

Vous pouvez suivre la valeur de votre portefeuille via myCrelan, Crelan Mobile ou vos relevés de compte.



> La solution idéale pour vos projets à long terme

Vous voulez donner un coup de pouce à vos enfants plus tard ? Vous songez à vous préparer une retraite plus confortable ? Ou vous rêvez peut-être d'une seconde résidence ?

L'investissement périodique est une formule idéale pour vos projets à long terme. Vous participez, en effet, aux marchés financiers et pouvez donc espérer un rendement plus élevé à long terme qu'en épargnant sur un compte d'épargne (à supposer que les bonnes années en Bourse compensent les moins bonnes).

Épargner pour votre pension ? Découvrez nos formules fiscalement avantageuses !

L'investissement périodique n'est pas une formule d'investissement fiscale. Si vous souhaitez épargner pour votre pension, il est préférable de commencer par une épargne-pension. Celle-ci vous permet d'investir périodiquement dans des fonds composés spécialement à cet effet. Le principe est similaire à l'investissement périodique, à la différence que vous récupérez jusqu'à 30 % de votre investissement par l'impôt sur le revenu.

Le montant que vous pouvez investir avec un avantage fiscal via une épargne-pension est toutefois limité. Avec un investissement périodique, vous pouvez constituer une réserve supplémentaire pour votre retraite, en plus d'une épargne-pension fiscalement avantageuse.

1. Les fonds d'investissement promus par Crelan dans le cadre des investissements périodiques sont des investissements de type Sicav ou Bevek qui ne garantissent pas le remboursement du capital investi. Veuillez lire le document « Informations clés pour l'investisseur » ainsi que le « Prospectus » avant de prendre la décision d'investir dans un fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Crelan et auprès du prestataire de services financiers.
2. Il s'agit d'une obligation prévue par la directive européenne MiFID. Si un profil d'investisseur n'est pas encore disponible, votre agent Crelan déterminera d'abord votre profil avec vous sur la base de quelques questions sur votre situation financière, votre connaissance et votre expérience des produits d'investissement et vos objectifs d'investissement.

En résumé

- Avec l'investissement périodique, vous vous constituez automatiquement un capital, à votre rythme, via des fonds d'investissement. Déjà à partir de 25 € par investissement.
- Les fonds dans lesquels vous investissez n'offrent pas de certitude quant au remboursement du montant investi.
- Il existe un large choix de fonds. Votre agent Crelan examine avec vous quels sont ceux qui vous conviennent le mieux.
- En investissant régulièrement, vous payez un prix moyen et votre achat est moins sensible aux fluctuations des marchés financiers.
- Vous pouvez à tout moment modifier votre investissement périodique, l'arrêter ou convertir le portefeuille que vous avez constitué en espèces.

**Vous souhaitez
recevoir plus d'infos
ou avoir un entretien
sans engagement ?**

**Votre agent Crelan se fera
un plaisir de vous aider.**

Coordonnées du Service Plaintes

Si vous souhaitez introduire une plainte, vous pouvez vous adresser au service dédié de Crelan : Service Plaintes ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles. Ou vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet sur www.crelan.be/fr/particuliers/formulaire-de-plainte. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfm asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 - 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, e-mail ombudsfm@ombudsfm.be, site web www.ombudsfm.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/